

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 décembre 2009 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à l'administration - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS : 28 décembre : Marc Jossart
 FÊTES LÉGALES DU MOIS: 25 décembre: Noël
 1^{er} janvier: Jour de l'An

Les bureaux seront fermés du 23 décembre au 3 janvier 2010, pour les fêtes de fin d'année.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 9, 16, 27 novembre et 9 décembre 2009
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2009

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes – dépôt
- 5.- Avis de motion/règlement 438-09 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2010
- 6.- Avis de motion/règlement 439-09 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la relocalisation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale
- 7.- MRC de Deux-Montagnes/budget et quote-part 2010/adoption
- 8.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport régulier et transport adapté/prévisions budgétaires 2010/adoption
- 9.- Calendrier des séances du conseil/adoption
- 10.- Assurances générales de la municipalité/renouvellement du contrat 2010
- 11.- Gestion de personnel/directrice générale/vacances/autorisation de paiement

LOISIRS

- 12.- Dépôt de la liste des employés temporaires engagés pour la saison hivernale 2009-2010
- 13.- Gestion de personnel/bibliothécaire/permanence

VOIRIE

- 14.- Revitalisation du boulevard de la Chapelle – Phase II/décompte progressif# 6/autorisation de paiement

URBANISME

- 15.- Urbanistes-conseils/offre de service 2010

HYGIÈNE DU MILIEU

- 16.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/vidange des boues des étangs aérés/répartition des dépenses/résolution 09-11-208 à rescinder
- 17.- Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM)/demande d'aide financière/autorisation
- 18.- Programme de renouvellement des conduites (PRECO)/demande d'aide financière/autorisation

SÉCURITÉ

- 19.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
- 20.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./relocalisation du sentier de motoneige TQ-33/Appui
- 21.- Parole à l'auditoire
- 22.- Levée de la séance

09-12-223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-224

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9, 16, 27 NOVEMBRE 2009 ET 9 DÉCEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 9, 16, 27 novembre et 9 décembre 2009 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-225

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2009 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directrice générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois de novembre 2009, lequel confirme un montant total de 44 750,04 \$.

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 438-09 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2010

09-12-226 QUE, le conseiller Jean-Guy Lafaille, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2010.

09-12-227 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 439-09 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA RELOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

QUE, le conseiller Jean-Guy Lafaille, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la relocalisation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale.

09-12-228 M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES/BUDGET ET QUOTE-PART 2010/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le budget 2010 de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes, et la quote-part de notre municipalité au montant de 23 373 \$, ainsi que la quote-part pour le Développement économique au montant de 10 496 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-229 CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT RÉGULIER-TRANSPORT ADAPTÉ /PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010/ADOPTION

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier ainsi que pour le transport adapté, pour l'exercice 2010, lequel a été adopté par les municipalités du CIT;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, pour l'exercice financier 2010 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la contribution de la municipalité au montant de 222 154\$ à répartir selon les termes de l'entente constituant le CIT soit payée au CIT le premier du trimestre.

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-230

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h. Exceptionnellement, la séance ordinaire du 12 octobre sera tenue un mardi :

- | | |
|--------------|----------------------|
| ▪ 11 janvier | ▪ 12 juillet |
| ▪ 8 février | ▪ 9 août |
| ▪ 8 mars | ▪ 13 septembre |
| ▪ 12 avril | ▪ 12 octobre (mardi) |
| ▪ 10 mai | ▪ 8 novembre |
| ▪ 14 juin | ▪ 13 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-231

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 2010

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2010, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 77 068 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE PERSONNEL/DIRECTRICE GÉNÉRALE/VACANCES/
AUTORISATION DE PAIEMENT

09-12-232

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à se faire rémunérer pour la semaine de vacances qu'il lui reste pour terminer l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR
LA SAISON HIVERNALE 2009-2010

La Directrice générale dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison hivernale 2009-2010, à savoir:

Employés temporaires syndiqués (SCFP)

Robert Millette	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du 14 décembre 2009;
Stéphane Albert	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du 14 décembre 2009;
Julie Robert	Surveillance patinoire, à compter du 26 décembre 2009; Surveillante – centre communautaire, à compter du 11 janvier 2010; Coordonnatrice – semaine de relâche, à compter de février 2010;
Sandra Legault-Leblanc	Surveillante – école des Perséides, à compter du 18 janvier 2010;
Catherine Girard-Bellavance	Surveillante – école des Perséides, à compter du
	18 janvier 2010;
Alexandre Germain	Surveillant – école des Perséides, à compter du 18 janvier 2010.

09-12-233

GESTION DE PERSONNEL/BIBLIOTHÉCAIRE/PERMANENCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ACCORDER la permanence à Madame Brigitte Lessard, à titre de « Responsable » à la bibliothèque La Sablière, effective le 11 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-234

REVITALISATION DU BOULEVARD DE LA CHAPELLE – PHASE
II/DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 18 907,10 \$, à la firme Les Constructions Infrabec, lequel représente le décompte progressif #6 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de revitalisation du boul. de la Chapelle – Phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-235

URBANISTES-CONSEILS/OFFRE DE SERVICE 2010

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'OCTROYER un contrat de service pour l'année 2010, à la firme Daniel Arbour & Associés, tel que spécifié dans l'offre de services daté du 9 novembre 2009, pour la somme de 7 960 \$ plus taxes applicables, répartie comme suit :

1 ^{er} versement:	30 mars 2010	1 990 \$
2 ^e versement:	30 juin 2010	1 990 \$
3 ^e versement:	30 septembre 2010	1 990 \$
4 ^e versement:	30 décembre 2010	1 990 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-236

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – RÉPARTITION DES DÉPENSES/RÉSOLUTION 09-11-208 À RESCINDER

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes a adopté le règlement numéro RT02-2009 décrétant un emprunt et une dépense de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes procède au relevé des débits des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet, de Sainte-Marthe-sur-e-Lac et de ville de Deux-Montagnes depuis la mise en service des étangs en 2000 aux fins de répartir les dépenses d'exploitation entre les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de vidange des boues des étangs aérés doit être inscrit parmi les dépenses d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux auraient normalement dû être payés au moyen d'une réserve financière constituée durant les dix années d'opération de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la régie ont annuellement entériné les budgets adoptés sur la base des données de débits enregistrés et même créé une réserve financière aux fins de la vidange des étangs aérés sur cette même base;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la municipalité de Pointe-Calumet demande à la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes de répartir la facture de la vidange des boues des étangs aérés sur la base des résultats de mesure des débits enregistrés par la régie de 2000 à 2008, soit une moyenne de 1,01 % pour la Municipalité de Pointe-Calumet.

QUE la résolution numéro 09-11-208, adoptée par le conseil le 16 novembre 2009, soit rescindée et devienne de nul effet.

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes, ainsi qu'aux municipalités de Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-237

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS (PIQM)/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise Madame Julie Larocque, ingénieure de la firme Projeco Ingénierie Inc., à présenter les demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) pour les projets suivants :

- Canalisation de fossés (Domaine Loiseau - 55^e Avenue)
- Travaux correctifs de drainage (51^e Avenue - #269 au boulevard Proulx)
- Travaux correctifs de drainage (22^e Avenue - au nord du #344)
- Travaux correctifs de drainage et élargissement de chaussée (52^e Avenue - d'André-Soucy au boulevard Proulx)
- Travaux correctifs de drainage – incluant l'élargissement 41^e Avenue (secteur 41^e Avenue et 45^e Rue)
- Travaux correctifs de drainage et élargissement de chaussée (48^e Avenue, de la piste cyclable au boulevard Proulx)
- Travaux correctifs de drainage (25^e Avenue - au nord du Croissant Brunet)
- Travaux correctifs de drainage (62^e Avenue - d'André-Soucy à la 52^e Rue)
- Réfection de la descente de bateaux et travaux de dragage (boulevard Proulx)

QUE le conseil municipal s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-238

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO)/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise Madame Julie Larocque, ingénieure de la firme Projeco Ingénierie Inc. à présenter les demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) pour les projets suivants :

- Travaux correctifs de drainage et remplacement de l’aqueduc (51^e Avenue - au sud du boulevard Proulx)
- Prolongement de l’égout pluvial (64^e Avenue - au sud de la 39^e Rue)
- Remplacement de la conduite d’amenée (Station pompage 32^e Avenue - extrémité Sud)

QUE les conduites faisant l’objet de la présente demande soient prioritaires à réhabiliter ou à remplacer, tel qu’indiqué dans le plan d’intervention approuvé par le conseil municipal le 9 juin 2008.

QUE les travaux présentés respectent les critères d’admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

09-12-239

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D’ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur David-Alexandre Clapin, effective le 7 décembre 2009.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

09-12-240

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./RELOCALISATION DU SENTIER DE MOTONEIGE TQ-33/APPUI

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet appuie le Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., afin de relocaliser le sentier de la Trans-Québec 33 pour ainsi, assurer la continuité de celui-ci et ce, à l’extérieur des parcs nationaux au Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PAROLE À L’AUDITOIRE

09-12-241

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme

QU’À 20h18, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale